

Les élèves en difficulté



L'objectif de l'école est de **développer les potentialités de tous les élèves** et d'assurer une maîtrise du socle commun par tous. Parfois, certains élèves attirent l'attention des enseignants par :

- leurs **attitudes**
- leurs **réponses aux consignes**
- leur **(in)adaptation à la vie collective**

À l'école élémentaire, des élèves sont **très en-dessous des exigences des programmes**. Cependant, on déclare souvent « en difficulté » un élève dont le rythme ou les façons d'apprendre ne sont pas dans « les normes » ou qui a du mal à comprendre une notion. C'est une erreur ! **La difficulté est une étape normale de l'apprentissage**. Les enseignants doivent la repérer, l'accepter, la comprendre et être à l'écoute de l'élève pour lui permettre de la dépasser sans avoir le sentiment qu'il est un « cas ».

Ce que disent les recherches

Des chercheurs avancent les raisons des difficultés rencontrées par les élèves Français :

- ▶ **des savoirs très abstraits** : finalement, qu'est-ce que ces savoirs permettent de faire dans la vie... ?
- ▶ **une pédagogie « bridante »** : on travaille des « fondamentaux » au lieu de travailler par situations-problèmes, importance des aspects formels (présentation), erreur = faute..., évaluation opaque (beaucoup de contrôles mais l'élève ne sait pas vraiment ce qu'il doit améliorer).

La différenciation

C'est une **exigence institutionnelle** dans le BO 2008 : « les élèves en difficulté doivent pouvoir bénéficier d'une aide personnalisée et différenciée ». La différenciation, c'est **reconnaître la diversité des élèves** pour leur permettre de réussir au mieux. La but de la différenciation n'est pas de supprimer les différences mais de **garder des objectifs d'apprentissages identiques pour tous, en tenant compte des différences de chacun**. Pour un élève, progression = motivation ! Pour différencier, l'enseignant doit :

- **connaître ses élèves** : faire des groupes de niveaux, par exemple
- **donner du sens** aux apprentissages
- **adapter** démarches, formes et temps de travail **aux capacités** des élèves
- développer **l'autonomie** de la classe pour se dégager du temps afin d'aider les élèves en difficulté
- **diversifier** les situations d'apprentissages et les démarches pédagogiques
- proposer des **tâches « allégées »**, **des outils de facilitation** (calculatrice...)
- bien observer **les procédures et les erreurs** des élèves
- s'appuyer sur une **évaluation fine** des capacités des élèves.

Les + pour l'élève

- Meilleure réussite de la tâche
- Motivation et meilleurs apprentissages

Les + pour le maître

- Efficacité de l'enseignement (amélioration de l'apprentissage + suivi avec des évaluations formatives)
- Efficacité de la conduite du groupe

Le plan personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Le PPRE (loi du 23 avril 2005) est un **plan d'actions temporaire** (en fonction des progrès de l'élève) conçu pour répondre aux besoins d'un **élève qui risque de ne pas maîtriser le SCCC**. Il fixe des objectifs précis et peu nombreux. Il prévient l'aggravation des difficultés ou permet à l'élève de surmonter les obstacles à la poursuite de ses apprentissages. Les évaluations de CE1 et CM2 facilitent le repérage des difficultés.

- proposé à **l'école élémentaire et au collège**
- élaboré par **l'équipe pédagogique**, discuté avec les **parents** et présenté à **l'élève**
- concentré surtout sur **le français et les maths** + compétences précises
- donne **cohérence** à l'ensemble des aides dont bénéficie l'élève
- obligatoire pour les **élèves qui redoublent**
- formalisé : **contrat** entre l'école et la famille
- **diversifie les aides** proposées (différenciation pédagogique, aides spécialisées...) et prévoit aussi les **modalités d'évaluation** des progrès de l'élève.

« Plus de maîtres que de classes »

Prévu par la loi pour la Refondation de l'école, ce dispositif est mis en place dans les écoles de l'Éducation prioritaire et les écoles à besoins similaires. Il a pour but de :

- conduire chaque élève à la **maîtrise du socle commun**
- **prévenir la difficulté scolaire** en primaire
- mieux répondre et **remédier aux difficultés**

- **ne pas confondre** ses interventions avec celles du RASED !
- veiller à une **bonne articulation et à une complémentarité** avec tous les autres dispositifs spécifiques

Le dispositif doit concerner essentiellement **les maths, le français** et l'acquisition d'une **méthodologie de travail**. Il correspond à un **projet de l'équipe** (validé par l'ÉIEN), inscrit dans le projet d'école, en réponse à la difficulté scolaire. Il peut être adapté en cours d'année. Le maître supplémentaire a une **mission d'appui de ses collègues** dans la classe. Il est déjà membre de l'équipe ou affecté spécifiquement.

Les deux enseignants peuvent **co-intervenir** dans la classe ou le maître suppl peut **prendre en charge des groupes** d'élèves en fonction des besoins.

Points positifs	Dérives à éviter
<ul style="list-style-type: none"> → avec un maître suppl, les enseignants accordent plus de temps individuellement aux autres élèves → les maîtres suppl deviennent peu à peu les « enseignants principaux » des élèves en difficulté, qui peuvent donc avancer à leur rythme → permet aux enseignants de changer de regard, de penser à d'autres manières de travailler 	<ul style="list-style-type: none"> → ce n'est pas le maître suppl qui aide, c'est le dispositif ! Il ne doit pas être dépositaire de la difficulté, prendre en charge seulement les élèves à problèmes... Il doit avoir une expérience suffisante de l'enseignement. → ce n'est pas que de la remédiation, mais aussi de la prévention de la difficulté ! → pas de concertation entre les maîtres est néfaste

Les RASED

Les RASED (réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté) rassemblent des **psychologues scolaires** et des **professeurs des écoles spécialisés**. Ils sont **membres à part entière de l'équipe enseignante** des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, **en classe ou en petits groupes**. Ils contribuent aux APC et à la mise en œuvre des PPRE.

L'enseignant spécialisé identifie et propose des actions pour répondre aux difficultés qui résistent à l'aide du maître. Les aides spécialisées ont lieu **pendant les heures de classe** et prennent différentes formes :

- **Les aides spécialisées à dominante pédagogique**

- pour les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre alors qu'ils en ont les capacités**
 - la maîtrise des méthodes et techniques de travail,
 - la stabilisation des acquis et leur appropriation,

– la prise de conscience de ce qui conduit à la réussite.

Les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option E assurent ces aides = **maîtres E**.

• **Les aides spécialisées à dominante rééducative**

→ pour les élèves qui ont des **difficultés à s'adapter aux exigences scolaires**

- le développement de l'envie d'apprendre
- l'adaptation des comportements en milieu scolaire

Les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option G assurent ces aides = **maîtres G**.

• **Le suivi psychologique**

→ pour les élèves qui **rencontrent des difficultés importantes**

- bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents
- suivi de l'évolution (entretiens avec enseignants et aux parents...)

Les APC et les stages de remises à niveau

• Les élèves rencontrant des difficultés scolaires bénéficient, avec l'accord des parents, d'une **aide personnalisée de 2h hebdomadaires**, assurée par les enseignants en très petits groupes.

• Les élèves de **CM1 et CM2** qui en ont besoin peuvent suivre des **stages gratuits de remise à niveau** pendant la période des **vacances scolaires**. Trois sessions sont organisées : une semaine au printemps, la première et la dernière semaine des vacances d'été. Des **enseignants volontaires** animent ces stages.

→ **5 jours, 3h d'enseignement quotidien**, groupes de 5 ou 6 élèves (dans l'école)

→ remise à niveau dans les matières fondamentales : **français et mathématiques**

À la fin du stage, **l'évaluation des progrès** de chaque élève est transmise à l'enseignant et aux familles.

Mise en place d'une équipe éducative

L'équipe éducative est **réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige**, qu'il s'agisse de **l'efficacité scolaire**, de **l'assiduité** ou du **comportement**. Elle comporte :

- le directeur d'école
- le psychologue scolaire / les enseignants spécialisés
- le ou les maîtres
- le médecin de l'ÉN ou infirmier scolaire (éventuellement)
- les AESH
- les responsables légaux de l'élève

Elle doit permettre **d'analyser la situation personnelle et concrète** d'un enfant à l'école. Lieu de parole, d'échange et d'écoute, elle n'aboutit pas forcément à une décision immédiate. C'est à partir des conclusions que des initiatives et **des décisions pourront être prises** : elle doit donc être réunie avant toute orientation, élaboration (PPRE, PPS...).

Le redoublement

On parle davantage de « **maintien dans le cycle** ». La loi sur la Refondation de l'École a revu les textes concernant le redoublement, qui devient aujourd'hui une **mesure très exceptionnelle**, qui peut être proposée dans deux cas seulement :

– pour pallier une **période importante de rupture des apprentissages** scolaires (absentéisme, maladie...)

– dans les **classes de 3^e ou de 2nde** lorsque les parents ou l'élève majeur ne sont pas d'accord avec la décision d'orientation.

En élémentaire, le redoublement, quand il est proposé, fait l'objet d'une phase de **dialogue préalable avec les parents**, qui doivent **valider la décision**. La décision de redoublement est prise après **avis de l'IEN**. En cas de redoublement, un dispositif d'aide est mis en place, qui peut s'inscrire dans un PPRE. **Aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle.**

Le redoublement peut être décidé à la fin de n'importe quelle année de la scolarité (obligatoire). Rien n'interdit les redoublements en cours de cycle, mais **ceux de fin de cycle sont privilégiés.**

Pourquoi redoubler ?	Pourquoi en finir avec le redoublement ?
<ul style="list-style-type: none">– les résultats scolaires jugés trop faibles– l'élève est trop immature– à la demande des parents (résultats insuffisants, réorientation souhaitée...)	<ul style="list-style-type: none">– sans effet sur les performances à long terme– stigmatisant / baisse de l'estime de soi– intimement lié à la catégorie sociale des familles– vecteur de décrochage– coût très élevé pour l'État (1,6 milliard d'euros par an)
Comment éviter le redoublement ?	<ul style="list-style-type: none">– différenciation pour prévenir les difficultés : dvpt de l'entraide entre pairs, groupes de besoins ou groupes hétérogènes, individualisation, ateliers– aide personnalisée, stages de remise à niveau, accompagnement éducatif, PPRE, RasedPropositions multiples des autres pays :– les classes de rattrapage de fin d'année– les écoles d'été qui permettent de travailler ses lacunes et de repasser un exam– la promotion conditionnelle : l'élève passe au niveau supérieur à la condition de suivre un programme de rattrapage dans la matière jugée comme insuffisante– les classes looping où l'enseignant monte en niveau au fil des années en gardant les mêmes élèves– classes multi-âges (chacun progresse à son rythme !)– les programmes de soutien précoce dès la maternelle– politique de prévention de l'échec scolaire : suivi individualisé des élèves, entraide, tutorat, relations fortes avec les parents (Finlande, Japon, Norvège...)

Les obstacles à la réussite

La loi de Refondation promeut une **école juste, exigeante, inclusive**. Elle ambitionne la réussite de tous les élèves. Certains d'entre eux rencontrent pourtant des obstacles à la réussite :

- **dans les apprentissages**
 - mauvaise **maîtrise de la compréhension**
 - mauvaise **maîtrise de l'écrit**
 - mauvaise **maîtrise du discours** (enchaîner ses idées, argumenter...)

→ **Empêchement de penser**

- **auto-dévalorisation**
- l'enfant **se sent persécuté par le travail** (Pourquoi on me fait faire ça ?!), il devient provocant, agressif, insolent et attribue l'échec au contenu et au maître

Favoriser **l'estime de soi** pour :

- prendre conscience de **sa valeur et ses capacités**
 - donner **envie de réussir**
 - aider l'enfant à **se construire en tant qu'individu et apprenant**
- **faire appel à la réflexion et la logique**

- **dans la sphère familiale**
 - style éducatif **permissif** : contrôle faible/soutien élevé ☹
 - style éducatif **autoritariste** : contrôle élevé / soutien faible ☹
 - style éducatif **autoritaire et structurant** : contrôle et soutien élevé ☺
 - **implication parentale** parfois inexistante dans la scolarité